



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS ÈVRE – THAU – ST DENIS ROBINETS HAIE D'ALOT

Siège : 2 rue des Arts et Métiers - Beaupréau – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

Compte-rendu du Comité Syndical du 18 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mai à 20H30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de la Prée à Beaupréau, à Beaupréau en Mauges, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 mai 2021 par Monsieur Yannick BENOIST, le Président, en application des articles L.5211-1 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (ou CGCT).

Étaient présents :

Agglomération du Choletais :

ADC titulairesDELAUNAY Patrice, GALY Marie-Christine,
.....MARSault Maurice.

Mauges Communauté :

MC titulairesBACLE Philippe, BENOIST Yannick, BIDEt Antoine,
.....BRIAND Benoît, CAILLAULT Guy, DOUGÉ Christophe,
.....DUBILLOT Valéry JEANNETEAU Henri-Noël,
.....LEBRUN Régis, MARTIN Luc, MOUY Olivier,
.....RENEVRET David,
MC suppléantsARROUET Chrystelle, BIGEARD Jacques,
.....BRUNEAU Michel, GALLARD Christophe,
.....MARTIN Freddy, DAVID Richard, ROCHARD Bruno,
.....TILLEAU Jean-Luc.

Délégués absents excusés :

Agglomération du Choletais : RIGOULAY Michel, ROCHAIS S, SABITINI A, TIGNON JR
Mauges Communauté : BILLET I, FEVRIER JC, GOURDON C, GRATON H, PAGEAU M, PRIMITIF J.
Communauté de Communes Loire Layon Aubance : LAVENET V, RICHOUX M

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués ayant le pouvoir de vote : 19

Madame Marie-Christine GALY déléguée de l'Agglomération du Choletais est nommée secrétaire de séance.

La révision des statuts a été mise en œuvre par l'arrêté préfectoral du 16 mars 2021. Le nouveau comité syndical est réuni et composé de 22 titulaires et 13 suppléants.

Le quorum est atteint avec 23 délégués présents.

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 9 février 2021

Après rappel de son contenu par le Président, le compte-rendu de la réunion du 9 février 2021 n'appelle ni remarque, ni observation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Election de deux vice-présidents

La révision des statuts a été mise en œuvre par arrêté préfectoral n°DRCL/BI 2021-23 du 16 mars 2021. Deux postes de Vice-présidents supplémentaires ont été ouverts. Le président invite le comité syndical à procéder à l'élection des Vice-présidents conformément aux articles L.5211-6 à L.5211-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

Deux assesseurs sont nommés Richard DAVID et Michel BRUNEAU.

Election du 4^{ème} Vice-président

- Préside la commission zones humides / biodiversité

Délibération 20210513 Election du 4ème Vice-président du SMiB Èvre – Thau – St Denis - Robinets – Haie d'Alot

M. Yannick BENOIST, président, invite le comité syndical à procéder à l'élection du 4ème vice-président, en application de l'article L.5211-2 du CGCT.

Election du 4ème Vice-président

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Candidature de M. Guy CAILLAULT, délégué de Mauges Communauté.
- Candidature de M. Olivier MOUY, délégué de Mauges Communauté.

Les délégués procèdent ensuite à l'élection du 4ème Vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne [a]	19
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du Code Electoral [b]	
A déduire : bulletins blancs L.65 du Code Electoral [c]	2
Suffrages exprimés [d = a-b-c]	17
Majorité absolue [e = (d/2 arrondi au supérieur) ou (d/2+1)]	9

- a obtenu :

Nom du candidat	Nombre de voix en chiffres	Nombre de voix en lettres
Guy CAILLAULT	12	Douze
Olivier MOUY	5	Cinq

Monsieur Guy CAILLAULT, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu **4ème Vice-président du SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot** et a été immédiatement installé.

Election du 5^{ème} Vice-président

Préside la commission aménagement du territoire / politiques publiques / collectivités

Délibération 20210514 Election du 5ème Vice-président du SMiB Èvre – Thau – St Denis - Robinets – Haie d'Alot

M. Yannick BENOIST, président, invite le comité syndical à procéder à l'élection du 5ème vice-président, en application de l'article L.5211-2 du CGCT.

Election du 5ème Vice-président

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Candidature de M. Jacques PRIMITIF, délégué de Mauges Communauté.
- Candidature de M. Olivier MOUY, délégué de Mauges Communauté.

Les délégués procèdent ensuite à l'élection du 5ème Vice-président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne [a]	19
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du Code Electoral [b]	
A déduire : bulletins blancs L.65 du Code Electoral [c]	1
Suffrages exprimés [d = a-b-c]	18
Majorité absolue [e = (d/2 arrondi au supérieur) ou (d/2+1)]	10

- a obtenu :

Nom du candidat	Nombre de voix en chiffres	Nombre de voix en lettres
Jacques PRIMITIF	11	Onze
Olivier MOUY	7	Sept

Monsieur Jacques PRIMITIF ayant obtenu la majorité absolue, a été élu **5ème Vice-président du SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot** et a été immédiatement installé.

3. Décisions de bureau

Le bureau du SMiB réunit le 15 mars 2021 a pris les décisions suivantes :

Décision n°202101 Attribution de tickets bénévoles au stagiaire longue durée

Le SMiB accueille des stagiaires bénéficiant d'une gratification mensuelle. Le bureau valide le financement et la fourniture de titre volontaire pour une valeur faciale de 5.52€ aux stagiaires.

Décision n°202102 Local technique Bégrolles en Mauges

Après de multiples recherches, un local technique est libre sur la commune de Bégrolles en Mauges. Le Bureau valide la contractualisation avec la SCI Lambert pour un loyer de 81€ mensuel (1.80TTC/M2), la surface du local est d'environ 45m2.

4. Actions milieux aquatiques et pollutions diffuses

Volet Communication

Benoit Briand Vice-président, informe des dernières commissions tenues le 8 mars et le 17 mai dernier.

Les actions suivantes ont été abordées :

Plaquette « Au fil de l'eau », un rétroplanning a été établi pour une sortie en décembre 2021. La distribution est évaluée à 14500€ par la Poste pour 60000 exemplaires.

Le cahier des charges du site internet est validé, la consultation de plusieurs prestataires sera lancée par mail. Les devis seront présentés à la prochaine commission fin juin.

Les panneaux pédagogiques sont finalisés sur les sites de l'Avoye à St Rémy et Pinteau à Chaudron. La pose des supports a été réalisée par les services techniques de la commune de Montrevault sur Èvre.

Ces panneaux ont vocation à être utilisés sur d'autres sites communaux. Certaines communes en ont déjà fait la demande comme le Hameau de l'Èvre à Montrevault sur Èvre, et Vezins.

La prochaine sortie terrain aura lieu samedi 29 mai, trois sites seront présentés sur l'Agglomération du Choletais :

Vezins : restauration de l'Èvre (reméandrage, création de mares et zones humides)

Nuaillé : projet de restauration d'une mare

Cholet : restauration du ruisseau de l'étang des Noues (travaux portés par l'Agglomération du Choletais – mesures compensatoires de la ZAC de l'Appentière)

La sortie terrain prévue le 19 juin sur le sujet de l'agroforesterie est reportée en septembre.

Volet Milieux Aquatiques

Etudes en cours

Plusieurs comités de pilotages se sont tenus concernant les études suivantes :

- Etude sur le ruisseau du parc – Beaupréau

L'étude a été envoyée aux membres du comité de pilotage. Des inventaires faune / flore sont en cours

- Etude sur le ruisseau du Merdereau – La Pommeraye

L'étude a été envoyée aux membres du comité de pilotage. Des inventaires faune / flore sont en cours

- Etude sur l'Èvre et le ruisseau des lagunes à la Jubaudière

Afin d'étudier la rivière, un abaissement progressif des niveaux d'eau (vannes) est mis en œuvre.

Etude ouvrages avec le Département 49

Les relevés terrains ont été réalisés par le bureau d'étude SERAMA. Six ponts sont concernés Èvre, Avresne, Beuvron, Trézenne, Frémerit, Jousselière. Les premiers travaux envisagés pour restaurer la continuité écologique seront sur les ouvrages du Beuvron et de l'Èvre à Trémentines.

Restauration continuité écologique de l'Èvre à Raz Gué (Montrevault-sur-Èvre)

Le marché a été notifié mi-mars, et les travaux seront lancés début juin 2021.

Restauration continuité écologique de l'Èvre au Pont Dalaine (Montrevault-sur-Èvre / Mauges-sur-Loire)

Cette chaussée propriété de l'entreprise Vergers des Mauges a été intégrée dans l'étude Ouvrages menée par le SMiB et arrêtée en phase 2 (proposition des scénarios). M. Pineau représentant l'entreprise, a répondu à un appel à projet de l'AELB. Les travaux envisagés sont l'arasement de la chaussée (-1,50 m), lui permettant de bénéficier de 100% de financement.

Le syndicat a sollicité M. Pineau pour une reprise de la concertation des différents acteurs présents en comité de pilotage de l'étude Ouvrages Èvre aval, et ainsi interpeller sur les dommages collatéraux de travaux sur la chaussée sans identifier les modifications et conséquences sur le bief amont. Les mesures d'accompagnement n'ont pas été demandées par l'AELB.

Le syndicat a rencontré les différents partenaires associations et Fédération de pêche le 1^{er} avril dernier afin d'échanger sur les informations dont dispose le syndicat et les inquiétudes des riverains. Un consensus a été acté pour envisager des mesures compensatoires sur le bief en mettant en place dès cette année des indicateurs de suivis.

Le dossier réglementaire n'a pas été déposé à ce jour. M. Pineau déplace sa station de pompage en aval de la chaussée.

Restauration d'une zone humide sur Vezins :

Les travaux (création des mares et zones humides) sont envisagés avant mi-juillet 2021, le dossier réglementaire vient d'être déposé.

Restauration des cours d'eau :

Plusieurs relevés topographiques ont été réalisés pour de futurs projets :

- Trézenne au Fület (Moulin de l'Aulnaie)
- Le Montatais à Jallais (aval plan d'eau communal)
- La Roche Ferrière à St Quentin-en- Mauges (La Blouère)

Restauration de mares :

Après avoir sélectionné quatre sites pour cette année, des inventaires ont démarré avec l'association EDEN. Les mares sont situés sur les bassins versants suivants : deux sur l'Èvre, une sur le St Denis et une sur la Thau.

Actions pollutions diffuses

Avancement du programme d'actions

Des animations techniques ont été programmées :

- 9 mars dernier : Bio'pratiquent « Améliorer son système fourrager » exemple du séchoir en bottes à Trémenines, à la Ferme du Pontreau. Cette journée s'est déroulée en partenariat avec le GABB Anjou, le CERFRANCE, le CIVAM AD49 et Seenovia. Huit agriculteurs du territoire ont participé.
- 29 avril : semis de prairies sous couvert de méteil au Le Mesnil en Vallée, à la SCEA Launay. Organisé par la Chambre d'agriculture, le CIVAM AD49 et l'Union des Cumas. Cinq agriculteurs ont participé
- 11 juin : démonstration de désherbage mécanique sur maïs à Andrezé, chez Luc Martin/EARL les Ormeaux. Organisé par l'Union des Cumas, la Chambre d'agriculture et le GABB Anjou.

Groupes d'échanges entre agriculteurs (BV Thau)

Le groupe s'est étoffé à 19 membres sur le bassin de la Thau, deux journées thématiques ont été se sont tenues en 2021, le 27 janvier sur la fertilité des sols et le 17 mars sur l'autonomie en protéines. Deux autres journées sont prévues à l'automne.

Groupes d'échanges entre agriculteurs (BV Abriard/Trézenne/Pont Laurent)

L'élaboration et l'animation confiée à l'Union des Cumas n'a pas abouti en 2019 et cet organisme s'est désengagé. L'animation du dispositif est reprise par le CERFRANCE à l'automne 2021. Les modalités de la convention seront étudiées cet été.

PAEC Èvre – Thau – St Denis

L'objectif est d'accompagner les exploitations agricoles du territoire qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performances économiques et environnementales.

Les exploitants s'engagent dans des mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Les souscriptions sont volontaires pour 1 ou 5 ans. Ils perçoivent une rémunération (indemnité à l'hectare) en contrepartie d'obligations définies dans un cahier des charges. Les contractualisations ont été réalisées lors de la déclaration PAC de mai 2021. Les contractualisations suivantes sont actées :

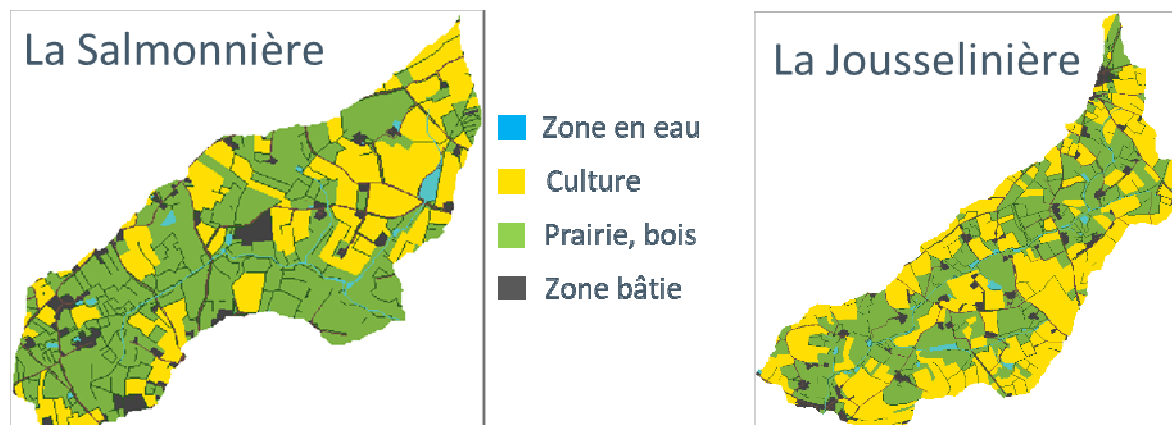
- 5 prolongations sur le bassin versant de la Thau (MAE depuis 2016).
- 50 SPM1
- 9 SPE1
- 12 SPE2

Etude de caractérisation des transferts de polluants

Le comité de pilotage de phase 2 s'est tenu le 18 mars 2021. Après traitement SIG, peu de secteurs se distinguent (territoire très homogène). La prochaine étape est le croisement avec les données de hiérarchisation des têtes de bassin versant.

Stage sur l'érosion des sols et le ruissellement

Laurine Ansart a été recrutée pour la réalisation d'un stage de 6 mois du 15 mars au 10 septembre 2021. Elle établit un diagnostic de l'érosion des sols et du ruissellement en parcelle agricole sur des secteurs à enjeux la Salmonnière et la Jousnelinière. Le premier travail réalisé a été la collecte de données SIG et complétées de terrain : occupation du sol, haies, fossés, cours d'eau, relief.



L'exportation des résultats est compliquée avec le modèle de recherche LASCAR.

A partir de ces éléments, il sera organisé une réunion avec les agriculteurs des territoires concernés et les organismes agricoles.

Bassins versants Robinets Haie d'Alot

Futur Contrat territorial Goulaine Divatte Haie d'Alot

Une première rencontre s'est tenue le 6 avril entre les acteurs Syndicat de Goulaine et Syndicat de la Divatte, le Syloa et le SMiB afin de discuter de l'étude de programmation du Contrat Territorial Eau. Il a été soulevé les besoins financiers à prévoir pour développer cette étude. Le portage de l'animation du CT Eau a fait également débat sans trouver une solution.

La prochaine rencontre est prévue le 8 juin 2021.

Recrutement technicien/ne rivières

Le recrutement n'ayant pas abouti, il est reporté à la rentrée de septembre 2021

5. Contrat Territorial EAU Èvre - Thau – St Denis 2023-2028

La consultation a été lancée le 5 mai jusqu'au 18 juin 2021 à 13h00. Quelques bureaux d'études ont retiré le dossier. L'attribution est programmée au prochain comité de juin 2021. Le budget envisagé est de 120 000 € ttc. La demande de subvention est à déposer auprès de l'AELB.

Délibération 20210515 Demande de subvention pour l'étude évaluation du programme d'actions du Contrat Territorial Èvre – Thau – St Denis et nouvelle programmation

Le Contrat Territorial (CT) et le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) sont les deux outils dont bénéficie le SMiB. Ils permettent le financement des projets répondant aux critères du 11ème programme et du CRRV. Soutenus par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire afin de préserver les milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau, ces programmes favorisent la coordination des actions à l'échelle des bassins versants.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du Contrat Territorial 2017-2021, une évaluation est demandée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Celle-ci est conjointe à l'étude d'une nouvelle programmation. Le Contrat Territorial actuel se terminera fin 2021.

La consultation du marché a été lancée le 5 mai 2021 et se terminera le 18 juin 2021.

Monsieur le Président précise que le SMiB peut prétendre à des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour cette étude.

Les demandes de subventions doivent être établies avant toutes signatures de devis ou marché.

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide de :

- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

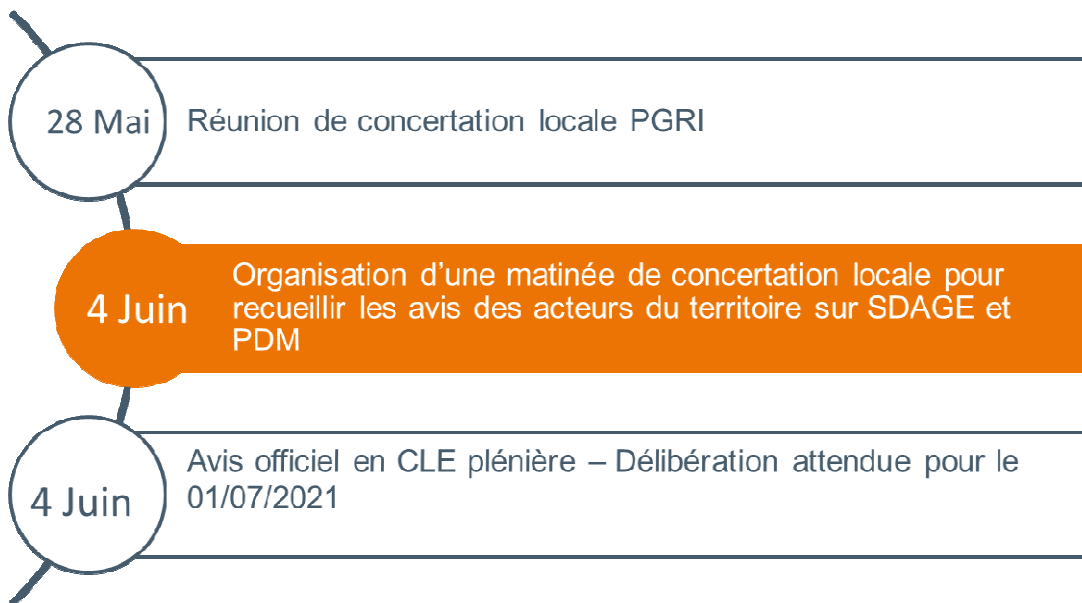
- Charger le Président de signer tous documents nécessaires à la demande de ces différentes aides.

6. SAGE Èvre-Thau-St Denis

Le SDAGE Loire Bretagne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est élaboré pour une période de 5 ans 2022-2027 sur le territoire d'un bassin. Le bassin Loire-Bretagne représente 28% du territoire national. Ce document fixe les orientations fondamentales pour la gestion équilibrée de la ressource en eau. Le projet est en consultation et avis dans les instances locales. Le programme de mesures associé fixe des objectifs par masse d'eau ou par territoire de SAGE. Les SAGE déclinent localement la portée du SDAGE.

Le Plan de gestion des risques inondations PGRI est élaboré simultanément au projet de SDAGE. Il doit présenter l'assurance de la sécurité des personnes, réduire le coût des dommages et accélérer le retour à la normale en cas de sinistre.

La Commission Locale de l'eau du SAGE Èvre - Thau- St Denis est consultée et doit rendre son avis avant le 1^{er} juillet 2021. Ainsi, le bureau du SAGE a souhaité élargir cette consultation aux acteurs locaux en organisant une matinée présentation afin de recueillir les avis sur le SDAGE et son programme de mesures et s'assurer de la cohérence avec les enjeux locaux.



Gestion quantitative Thau – Etude déconnexion sur le bassin versant de la Thau

L'étude se poursuit et se trouve actuellement en phase 2. Elle consiste à élaborer et proposer 2 à 3 scénarios en fonction du type de plans d'eau. L'objectif de fin de phase 2 sera le choix d'un scénario définitif qui sera étudié jusqu'à la phase avant-projet détaillé. Un prochain comité de pilotage est prévu fin juin.

7. Approbation du rapport d'activités 2020

Délibération 20210516 Approbation du rapport d'activité 2020

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la « démocratisation et à la transparence », le Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - St Denis, est tenu de rendre compte tous les ans de ses activités, avant le 30 septembre, aux Maires des communes membres et Présidents des communautés de communes et d'agglomération

Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical qu'en vertu de l'article L 5211-39 du CGCT, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque collectivité membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera transmis à chaque collectivité membre.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à vote à main levée, décide :
- de prendre acte du rapport d'activités 2020
- d'adopter à l'unanimité le rapport d'activité 2020,

8. Questions diverses et d'actualité

Planning réunions

Commission Communication

28/06/2021 – 16h30

Commission Milieux Aquatiques

25/05/2021 – 18h00

Bureau du SMiB :

14/06/2021 – 17h30 – Salle du Conseil

Commission d'attribution des offres

29/06/2021 – 19h30

Comité syndical :

29/06/2021 – 20h30 - Salle de la Prée

La séance est levée à 23h00

Yannick BENOIST
Président du SMiB

